




**Communes  
forestières**

Haute-Garonne

Forêts locales, intérêt général

## ASSEMBLEE GENERALE

 04 juin 2026

 Parc des expositions du Comminges  
Route de la croix de Cassagne  
31800 Villeneuve de Rivière



# ASSEMBLEE GENERALE

Le Président Denis MARTIN et le conseil d'administration de l'association des Communes forestières de la Haute-Garonne ont le plaisir de vous inviter à la prochaine assemblée générale, qui se tiendra le :

**Judi 4 juin, à partir de 17h**

Parc des expositions du Comminges  
Route de la croix de Cassagne  
31800 Villeneuve de rivière

### Informations générales

Cette Assemblée générale revêtira un caractère particulier car il s'agit de la première Assemblée générale de cette mandature ; elle sera donc électorale et à son issue, un nouveau Conseil d'Administration sera investi pour la durée de la mandature.

**Le réseau des Communes forestières est un réseau d'élus dont les actions, tant politiques que techniques, vont au-delà des communes ayant de la forêt comme notre nom le laisserait entendre.**

Un buffet clôturera cette Assemblée générale. Merci de bien penser à vous inscrire pour pouvoir y prendre part.

### RENSEIGNEMENTS

Philippe LONJON – 06 78 11 75 83

[philippe.lonjon@communesforestieres.org](mailto:philippe.lonjon@communesforestieres.org)

**Communes forestières Haute-Garonne**

Mairie - 31 440 ESTENOS

[haute-garonne@communesforestieres.org](mailto:haute-garonne@communesforestieres.org) •  •  • [collectivitesforestieres-occitanie.org](http://collectivitesforestieres-occitanie.org)



## 🕒 Déroulé de l'Assemblée générale

17h00 → 17h30	<b>Accueil des participants</b>
17h30 → 17h50	<b>Discours d'accueil</b>
17h50 → 18h20	<b>Assemblée générale statutaire</b> Rapport moral et bilan de mandature Rapport financier Rapport d'activités
18h20 → 18h30	<b>Présentation du réseau des Communes forestières et de son fonctionnement</b> <i>Il s'agira de présenter les objectifs et principales missions mais également le fonctionnement en réseau depuis le niveau local jusqu'au niveau national.</i>
18h30 → 19h00	<b>Assemblée générale électorale</b> Désignation du nouveau Conseil d'Administration Si cela est possible et souhaité, tenue du premier Conseil d'Administration qui désignera le (la) Président(e) pour le mandat à venir. Vote du barème de cotisation pour l'année 2027
19h00 → 19h45	<b>Temps d'échanges et de discussion sur les priorités du nouveau mandat</b>
19h45 → 20h00	<b>Présentation de l'outil d'édition des rapports OLD</b> <i>Réaliser les OLD sur sa commune est déjà compliqué pour les élus. Mais le faire faire à ses administrés est encore plus complexe, sachant que la première question est qui doit débroussailler où. Et là se pose la question des superpositions des périmètres à débroussailler... Les <b>Communes forestières</b>, en partenariat avec <b>OpenIlg</b>, ont développé début 2026, un nouvel outil pour répondre à ces questions complexes.</i>
20h00	<b>Clôture de l'Assemblée générale</b>

L'Assemblée générale sera suivie d'un buffet offert par les Communes forestières.



# Candidature au Conseil d'administration

Conformément à ses statuts, l'Association des Communes forestières de la Haute-Garonne est administrée par un Conseil d'administration de 6 membres minimum.

Peut être membre de ce Conseil d'Administration, tout élu désigné par une collectivité à jour de cotisation le jour de l'Assemblée générale, et désignée par les adhérents à l'occasion de cette Assemblée générale.

-----

Je, soussigné, .....

Représentant élu de .....

Est candidat pour entrer au Conseil d'Administration de l'Association des Communes forestières de la Haute-Garonne.

Fait le ....., à .....

Signature .....

A retourner par mail à : [haute-garonne@communesforestieres.org](mailto:haute-garonne@communesforestieres.org)